

● **Février 1735 :**

ADBR, 156 E BB 12, délibération du 13 mars 1735, fol. 98

La fin de l'hiver est marquée par "*le débordement des eaux*" dont un témoignage est celui de l'Huveaune à Roquevaire, où une écluse fut emportée.

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse (d'après les délibérations de la communauté, fol. 166)

Poursuite des réparations à Caderousse (depuis 1733) :

"*Du 24 février 1735, délibéré de faire un éperon pour empêcher l'emportement de la chaussée de Gazargues*".

● **Avril 1735 :**

ADBR, 156 E BB 12, délibération du 17 avril 1735, fol. 101

En avril, à Roquevaire, on signalait aussi une maison riveraine de l'Huveaune "*un peu insultée par le débordement de la rivière*".

● **Septembre 1735 :**

ADBR, C 2093, Rapport d'estimation des dommages causés par la grêle (effectuée du 24 septembre au 10 octobre 1735 au Beausset).

Le rapport d'estimation du Beausset, voisin de La Cadière, a été conservé : la grêle était datée du 20 septembre 1735. La récapitulation donne une idée des pertes éprouvées :

Total du vin perdu	9 522 millerolles
Total des olives perdues	1 312 " <i>mottes</i> "
Estimation	47 888 livres 10 sols
Terrains emportés par l'orage	11 600 livres
<hr/>	
Total de l'estime	59 488 livres 10 sols

Abrégé du cayer des délibérations des Assemblées générales des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1735 (délibération de novembre 1735).

Lors de l'Assemblée générale des communautés de novembre 1735, l'assesseur d'Aix, procureur du pays, Monsieur d'Albert, informa les délégués que les communautés suivantes avaient présenté des placets : La Cadière, Le Beausset, Aups et Guillaumes : "*leur terroir avoit été non seulement inondé par une si grande quantité de grêle que tous les fruits avoient été non seulement emportés, mais même les fonds avoient soufferts un dommage si considérable qu'il seroit difficile de réparer*". La Cadière avait perdu pour 2 000 livres de ses "*fruits*" mais Aups affichait une même perte pour 54 000 livres. On nomma des commissaires pour vérifier les dommages.

● **Novembre 1735 :**

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse (d'après les délibérations de la communauté, fol. 201)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Du 27 novembre 1735, délibéré *"de fermer la lône de Labertie avec des pieux et fraisses"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur